

Généa-89 (Yonne)

ISSN 0184-1998

N° 92 Quatrième trimestre 2001 – 7,60 € (50 F)

Dans ce numéro

La famille Jaquesson

Familles Auxerroises du XVI^e siècle



Église de Escamps
Cliché RT

Revue DE LA SOCIÉTÉ
GENÉALOGIQUE.
DE L'YONNE

Supplément de la revue bourguignonne
« Nos Ancêtres et Nous »

Editorial

Depuis quelques années nous ressentons le besoin d'adapter les statuts de la S.G.Y. à l'évolution de celle-ci. Aussi trouverez-vous dans ce numéro plusieurs pages consacrées à une révision devenue inévitable.

La S.G.Y. évolue : d'un petit groupe d'amis qui se connaissaient tous, elle est devenue le rassemblement des descendants d'Icaunais. Beaucoup de ses adhérents résident loin du département ; certains ne connaissent de la S.G.Y. qu'une adresse et un numéro de téléphone. C'est merveille que nous soyons aussi nombreux à nous y retrouver !

Les assemblées générales, vécues par procuration, paraissent des réunions abstraites et, pris par le quotidien, beaucoup négligent de nous retourner leur pouvoir. Faute de quorum, voilà plusieurs années que nous sommes obligés d'avoir recours à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, organisée le même jour que l'assemblée ordinaire. Pour éviter de lasser ceux qui se sont déplacés, l'assemblée ordinaire est régulièrement close dès l'annonce du manque de voix pour atteindre le quorum et l'assemblée extraordinaire est ouverte. Ce subterfuge ne peut plus durer.

Force est de constater que les statuts ne sont plus adaptés. Nous vous invitons donc à prendre connaissance d'un projet de nouveaux statuts qu'une commission a préparé, puis de nous faire part de tous les amendements que vous souhaiteriez y apporter.

L'essentiel des modifications proposées porte sur la suppression du quorum. Ceci légitimera le fonctionnement auquel nous sommes arrivés et ne modifiera pas la représentativité des adhérents : toutes les décisions des assemblées porteront sur un ordre du jour déterminé sur lequel chacun, même éloigné, pourra s'exprimer en déléguant des pouvoirs à autrui (ceux-ci, faut-il le rappeler, peuvent très bien ne pas être laissés en blanc).

Ces projets devraient permettre à la S.G.Y. de fonctionner en suivant les habitudes prises, qui font maintenant force de loi. Les rédacteurs ont essayé d'être le moins contraignant possible, laissant au conseil d'administration, qui peut réagir dans l'urgence, une assez grande marge de manœuvre. De toute façon, l'action du conseil d'administration et du président reste sous le contrôle de l'assemblée générale qui, chaque année, peut la censurer à l'occasion du vote du rapport moral.

Société Généalogique de l'Yonne

27/4 place Corot

89000 – AUXERRE

☎ 03.86.46.90.60 (répondeur et fax)

<http://www.sgyonne.org>

<http://www.sgy.fr.st>

Vos représentants: Président : Robert Timon – Vice-présidents : Pierre Le Clercq (tables de mariages), Corinne Knockaert (relations avec les cercles limitrophes).

Secrétaire général : Jean-Michel Bellanger – Trésorier : Jean-Robert Blot (antenne *tonnerroise*), - Secrétaire adjointe : Dominique Baillot.

Conseil d'administration : Françoise Botte, Ginette Bougault, Paul Camille Dugenne, Sylvie Lajon (antenne *sénonaise*), Clotilde Mousset, Michel Perrot (délégué à l'Union de Bourgogne), Jacques Poussard (antenne *entre Yonne et Cure*), Roger Vico (antenne *jovinienne*), Jacques Weiss.

Carte d'adhésion 2002 :

Vous trouverez, dans ce dernier numéro de l'année 2001, votre carte pour 2002. Nous vous la proposons sans attendre votre réadhésion, que vous pourrez nous faire parvenir ensuite en remplissant le bulletin annexé à la présentation 2002.

Tableaux généalogiques de l'Encyclopédie généalogique de l'Yonne :

Comme l'an dernier, vous trouverez des tableaux généalogiques joints à ce bulletin. Simples résumés des alliances d'une famille, ces tableaux se veulent une aide pour orienter les recherches. Les nouveaux adhérents qui n'ont pas reçu en 2000 l'index récapitulatif des tableaux déjà publiés par la S.G.Y. depuis sa fondation peuvent le demander au secrétariat.

Les seize tableaux qui vous sont proposés cette année sont essentiellement centrés sur Villeneuve-l'Archevêque, Auxerre et le Tonnerrois. Vous pouvez nous adresser vos remarques sur les livraisons passées et vos propositions d'édition pour l'année prochaine.

LA FAMILLE JACQUESSON : SUITE

par Pierre Le Clercq

En 1993 et 1994, dans les tomes IX et X des *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, j'ai publié avec Isabelle Maillard un long article en deux parties sur la famille Jacquesson implantée dans le Tonnerrois. Le 17 avril 2001, j'ai reçu une longue lettre de madame Jacqueline Augé-Sancery, qui m'a fourni une suite à cet article, venant compléter une lignée. En effet, à la page 32 du tome X, parmi les enfants issus d'Etienne Jacquesson et de Marie Roze, figure le trisaïeul de ma correspondante, Auguste Jacquesson, dont je suis à présent en mesure de compléter la biographie :

IX. Auguste, né à Epineuil le 7 juillet 1821. Il vivait encore chez ses parents à l'âge de 15 ans, ceci lors du recensement de 1836.¹ Il partit s'installer ensuite à Paris, où il exerça l'activité de garçon marchand de vins. Il était domicilié dans la capitale au 11 bis de la rue de Montholon. Le 14 février 1844, devant maître Ménard, notaire à Tonnerre, ses parents lui signèrent un brevet par lequel ils l'autorisaient conjointement à se marier « avec qui bon lui semblera ». ² Un mois plus tard, le 16 mars 1844, Auguste Jacquesson put convoler en justes noces avec une marchande de vins qui s'appelait Hortense-Rose Gamain, fille mineure de Pierre Gamain, déjà décédé à cette époque, et de Marie Rose *Opportune* Martin, ceci en la mairie de l'ancien 2^e arrondissement de Paris puis en l'église parisienne de Saint-Vincent-de-Paul.³ La mariée était née à Paris le 9 octobre 1827, en la rue de la Parcheminerie dans l'ancien 11^e arrondissement ; elle avait été baptisée le lendemain en l'église Saint-Séverin.⁴ Auguste Jacquesson et sa femme vécurent d'abord à Paris, dans l'ancien 2^e arrondissement, où naquit leur fille en 1847, puis ils s'installèrent quelque temps à Tonnerre, où leur fils vint au monde en 1853. Après quoi le couple finit par repartir à Paris, où Auguste Jacquesson ouvrit un négoce de vins près de la porte Saint-Martin, aux 94 et 96 de la rue de Bondy.⁵ Plus tard, les deux époux passèrent leur retraite dans une belle propriété à Rueil-Malmaison, au 77 de l'avenue de Paris. Auguste Jacquesson y laissa le souvenir, à un vieil ami de la mère de madame Augé-Sancery, d'un « *vieillard alerte qui arpentait à grands pas les rues de Rueil* ». Hortense-Rose Gamain, son épouse, mourut à Rueil-Malmaison le 22 septembre 1891. Il décéda quant à lui treize ans plus tard, au même lieu, le 21 septembre 1904. Il avait eu deux enfants :

XII. Marie Hortense Augustine, née le 13 mai 1847 à Paris, dans l'ancien 2^e arrondissement.⁶ Elle n'avait que 17 ans, et vivait encore chez ses parents au 96 de la rue de Bondy, à Paris, lorsqu'elle épousa un jeune employé nommé *Edouard* Joseph Denyau, né à Paris en 1837, fils des défunts Marie *Hippolyte* Denyau et Madeleine Eugénie Eulalie Desvignes, domicilié en ladite ville de Paris au 5 du boulevard Saint-Martin. Le contrat de mariage fut signé le 13 août 1864 chez maître Pierre Planchat, notaire à Paris.⁷ L'union fut scellée le 20 août suivant, à la mairie du 10^e arrondissement de Paris, connue aussi sous le nom de mairie de l'enclos Saint-Laurent.⁸ Edouard Denyau devint l'impresario du célèbre auteur dramatique dénommé Victorien Sardou (1831-1908). En 1891, il résidait à Rueil-Malmaison chez ses beaux-parents, au 77 de l'avenue de Paris. C'est là qu'il mourut en l'an 1894. Veuve à l'âge de 47 ans, Marie Jacquesson hérita de la maison de son père au décès de celui-ci en 1904. Il s'agissait d'une « *magnifique propriété à Rueil, dans un grand parc avec volière et serres entretenues par un jardinier à demeure qui occupait avec sa femme, femme de chambre, la maison de gardiens* » ; toutes les serres étaient pleines « *d'azalées et de cyclamens en plein hiver ! Il y avait aussi des palmiers et des orangiers* ». ⁹ Marie Jacquesson, femme énergique qui régentait toute la maisonnée, abrita chez elle, après la mort de son gendre, sa fille Eulalie Denyau, avec les deux enfants de celle-ci, Odette et Maurice. Elle était âgée de 75 ans lorsqu'elle mourut à son tour dans sa grande propriété de Rueil-Malmaison, le 9 décembre 1922. Ses obsèques furent célébrées le 13 décembre suivant à Rueil en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul et son corps fut inhumé le même jour dans le caveau familial, dans le cimetière de la commune.¹⁰ De son union avec Edouard Denyau, elle avait eu une fille et un fils, qui suivent en **XIII**.

Auguste
JACQUESSON

Hortense-Rose
GAMAIN

¹ AD 89, 7 M 2 / 87.

² AD 89, 3 E 13 / 213.

³ AD 75, V2E 9050, et documents fournis par madame Augé-Sancery (faire-part de mariage et relevé de l'acte de mariage établi à l'église Saint-Vincent-de-Paul à Paris).

⁴ AD 75, V2E 2643 (notes de madame Augé-Sancery).

⁵ Cette rue n'existe plus aujourd'hui.

⁶ AD 75, VE2 5107.

⁷ CARAN, minutier central, étude XXXIII / 1282 bis.

⁸ Acte communiqué par madame Augé-Sancery.

⁹ Souvenirs de madame Jacqueline Augé-Sancery.

¹⁰ Faire-part de décès fourni par madame Augé-Sancery.

XII. Louis Auguste Jules, né en la ville de Tonnerre le 5 mai 1853 et baptisé le lendemain sur les fonts de l'église Notre-Dame. Son parrain fut Jules Dromont et sa marraine sa cousine Julienne Mantelet.¹ Le 13 août 1864, il assista à Paris à la signature du contrat de mariage entre sa sœur aînée Marie Jacquesson et Edouard Denyau. Il mourut dès l'âge de 35 ans, le 22 avril 1889 à Paris, et fut inhumé à Rueil-Malmaison. Il était resté célibataire et n'avait point d'enfants.

XIII. Félix Auguste Edouard DENYAU : Né en la ville de Paris en 1865, il travaillait comme employé de commerce en 1891, lors de la mort de son aïeule maternelle Hortense-Rose Gamain. Il épousa Jeanne Leroux, de qui il n'eut aucun enfant, puis décéda en 1920. Sa veuve mourut au Vésinet en 1945.

XIII. Eulalie DENYAU : née le 16 mars 1869 à Paris, elle se maria le 26 novembre 1892 à la mairie de Rueil-Malmaison avec Eugène Delaplace, né quant à lui le 18 janvier 1865, à Paris. Le couple vécut à Rueil-Malmaison. Eugène Delaplace y rendit l'âme le 18 mai 1902, à l'âge de 37 ans, et sa femme vécut alors seule avec sa mère et ses enfants dans la belle propriété familiale au 77 de l'avenue de Paris. Eulalie Denyau mourut à Rueil le 22 janvier 1926, à l'âge de 56 ans. Elle avait eu deux enfants avec son mari, qui suivent en **XIV**.

XIV. Maurice DELAPLACE : Il vécut à Rueil chez son aïeule Marie Jacquesson pendant sa jeunesse.

XIV. Odette DELAPLACE : Née à Rueil en 1896, elle se maria au même endroit avec Jean Sancery, en janvier 1923. Celui-ci était venu au monde à Paris en 1895. Odette Delaplace mourut à Paris en 1972, âgée de 76 ans, et son époux en 1975, en la même ville. Le couple avait eu la fille qui suit :

XV. Jacqueline SANCERY : Née dans la maison de famille située au 77 de l'avenue de Paris, en la ville de Rueil-Malmaison, elle a convolé en justes noces avec Max Augé en décembre 1953. C'est elle qui le 17 avril 2001 m'a envoyé les renseignements me permettant de compléter l'étude que j'avais déjà publiée avec Isabelle Maillard sur les Jacquesson.

En conclusion, la nouvelle lignée que l'on vient de découvrir ne prolonge la généalogie de la famille Jacquesson jusqu'au début du troisième millénaire que par les femmes, ceci sous les noms de Denyau, Delaplace puis Sancery. Les Jacquesson s'éteignent dans cette lignée avec le décès de Marie Jacquesson en 1922, son frère Louis Jacquesson ne s'étant point marié. Il ne reste malheureusement rien de la maison familiale acquise à Rueil par Auguste Jacquesson, et transmise ensuite à sa fille Marie Jacquesson, puis à sa petite-fille Eulalie Denyau et enfin à son arrière-petite-fille Odette Delaplace : les palmiers et les orangers qui peuplaient les serres n'ont pas résisté au manque de chauffage pendant la dernière guerre mondiale, et la maison a finalement été rasée pour laisser place à un immeuble rempli de bureaux. Ainsi va la vie ! Certaines lignées disparaissent avec leurs souvenirs, tandis que d'autres perdurent ailleurs. C'est la leçon qu'on peut tirer de toute étude généalogique étoffée.

Marie Hortense
JACQUESSON

Auguste JACQUESSON, Edouard DENYAU,
Louis JACQUESSON
Edouard Félix DENYAU

¹ Extrait baptistaire fourni par madame Augé-Sancery.

FAMILLES AUXERROISES DU XVI^e SIÈCLE

par Pierre Le Clercq

Certaines villes, dans l'Yonne, ont la chance de disposer de fonds notariés très anciens, remontant au XV^e siècle. C'est le cas de la ville d'Auxerre, dont la première liasse de notaire date de 1481. En relevant tous les contrats de mariage qui furent établis par des clercs et tabellions auxerrois de 1481 à 1559, pour la Société généalogique de l'Yonne, j'ai pu dresser des généalogies succinctes de certaines familles résidant à Auxerre, à partir surtout des inventaires après décès. Voici donc quelques éléments filiatifs qui pourront permettre de chapeauter des lignées incomplètes.

FAMILLE CHACHERÉ

I. Jean Chacheré : Notaire royal à Auxerre, il s'était marié à Jeanne Delorme. Tous deux étaient encore en vie en 1539. Ils avaient eu un fils, qui suit en **II** :

II. Guillaume Chacheré : Lui aussi notaire royal à Auxerre, il avait convolé avec Marie Depognes, fille de Jean Depognes et d'Anne Gonthier. En 1539, son épouse et son beau-père étaient déjà décédés, mais sa belle-mère vivait encore. Sa conjointe lui avait donné au moins une fille, qui suit en **III** :

III. Anne Chacheré : Le 11 mai 1539, devant maître Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, elle se maria avec Jean Jeanneau le jeune, lequel était le fils de feu Jean Jeanneau l'aîné, marchand, et d'une femme au nom inconnu prénommée Crespienne.¹

FAMILLE CHANEAU

I. Etienne Chaneau : Il s'était marié avec Simonette Cousin, qui rendit l'âme comme lui avant l'an 1525. Le 22 août de cette même année 1525, devant maître Pierre Armant, notaire à Auxerre, les biens laissés en héritage par sa défunte femme furent partagés en lots égaux entre leurs six enfants.² Sa conjointe lui avait donné deux filles et quatre fils, qui suivent en **II** :

II. Jean Chaneau : Veuf d'une femme prénommée Thiénette, puis de Perrette Le Seurre, il ne figura pas au nombre des hoirs de sa mère car il était déjà mort en 1525. Ce sont ses enfants qui reçurent sa portion d'héritage. Chacune de ses deux épouses successives lui avait donné en effet une progéniture, dont un fils et une fille issus du premier lit qui suivent en **III.1**.

II. Claude Chaneau : Il s'était marié avec Claudine Ardre, qui comme lui expira avant 1525. Ce fut donc leurs enfants qui héritèrent d'une partie des biens de Simonette Cousin, leur aïeule paternelle.

II. Etienne Chaneau : Héritier de sa mère en 1525.

II. Pierre Chaneau : Héritier de sa mère en 1525.

II. Marie Chaneau : Elle aussi héritière de sa mère en 1525, elle était l'épouse du fondateur Pierre Durant, à qui elle avait donné une fille, qui suit en **III.2**.

II. Louise Chaneau : Héritière de sa mère en 1525, elle était la femme de Gilles Marie.

III.1. Henri Chaneau : Héritier en 1525.

III.1. Alexandre Chaneau (femme) : Héritière elle aussi de son aïeule paternelle en 1525, elle était alors la conjointe de Nicolas Robiquet.

III.2. Anne Durant : Le 10 décembre 1525, devant maître Pierre Armant, notaire à Auxerre, elle épousa Olivier Provost, mercier en la même ville.³

FAMILLE COCHON

I. Pierre Cochon : Il avait convolé avec une femme dénommée Perrette de La Fontaine, sœur de François de La Fontaine, laquelle était morte comme son mari avant l'an 1524. Les biens qu'ils laissaient après leur décès furent partagés devant maître Michel Armant, notaire à Auxerre, ceci le 11 novembre 1524.⁴ Leurs enfants sont passés en revue ci-après, en **II** :

II. Guillemette Cochon : Héritière de ses parents en 1524, elle était alors mariée à un licencié en lois qui s'appelait Guillaume de Morginval.

II. Anne Cochon : Elle aussi héritière en l'an 1524, elle était la femme du notaire royal Benoît de Coiffy.

II. François Cochon : Héritier et mineur en 1524.

II. Jean Cochon : Héritier et mineur en 1524.

II. Catherine Cochon : Héritière et mineure en l'an 1524, elle était alors fiancée à Edmé Lepage.

II. Pierre Cochon : Héritier et mineur en 1524.

II. Louis Cochon : Héritier et mineur en 1524.

FAMILLE DE BIARNE

I. Jean de Biarne : Mort avant 1538, il s'était marié d'abord avec une femme dont on ignore le nom, puis avec Geneviève de Nouyaut, qui alla s'établir à Paris après le décès de son conjoint. Il avait eu une fille et un garçon du premier lit, qui suivent en **II.1.**, et une seule fille du second lit, qui suit en **II.2**.

II.1. Jean de Biarne : Encore en vie en 1538.

II.1. Guillemette de Biarne : Encore en vie en 1538, elle était alors l'épouse de Guillaume Noyers.

II.2. Renée de Biarne : Encore en vie elle aussi en l'an 1538, elle s'était unie à Etienne Callard, orfèvre à Auxerre, d'où une fille qui suit en **III** :

III. Jeanne Callard : Le 24 février 1538 [n.s.], chez maître Crespin Armant, notaire à Auxerre, elle s'allia à l'orfèvre Jean Mamerot, ancien élève de l'orfèvre Jean Mignot, qui était fils de feu Phélizot Mamerot, de Joigny, et neveu de Thévenin Mamerot.⁵

FAMILLES DELAFAYE ET FAULEAU

I. Colas Delafaye : Il avait pris pour épouse Ysabeau de Brinon, décédée comme lui avant 1522. Le 2 juin de cette même année 1522, les biens qu'ils laissaient après leur mort furent partagés entre leurs héritiers, devant maître Pierre Armant, notaire à Auxerre.⁶ Ils avaient deux fils et trois filles, qui suivent en **II** :

II. Huguet Delafaye : L'un des héritiers en 1522.

³ AD Yonne, 3 E 1 / 9.

⁴ AD Yonne, E 380, folio 375.

⁵ AD Yonne, E 383, folio 87 recto.

⁶ AD Yonne, 3 E 1 / 8.

¹ AD Yonne, E 420, folio 120.

² AD Yonne, 3 E 1 / 9.

II. Vincent Delafaye : L'un des héritiers en 1522.

II. Marie Delafaye : Héritière en 1522, elle était la femme d'Etienne Enguerrant dit Villegardin.

II. Anne Delafaye : Héritière en 1522, elle était déjà mariée à François Johan, drapier à Auxerre.

II. Jeanne Delafaye : Epouse d'un voiturier par eau nommé Laurent Fauleau, résidant à Auxerre, elle ne figura pas au nombre des héritiers de ses parents car elle était déjà morte à l'époque. Sa part de l'héritage fut partagé entre ses propres enfants quelques mois plus tard, le 18 mars 1523 [n.s.], ceci devant maître Pierre Armant.¹ Son mari s'était remarié à Auxerre le 27 août 1522 devant le même notaire, ceci avec une certaine Michelette Seurrat, veuve de Claude Contat. Jeanne Delafaye avait donné à son époux trois filles et un garçon, qui suivent en **III** :

III. Marie Fauleau : Le 2 juin 1522, lors du partage des biens de ses grands-parents maternels, elle était mineure et célibataire. Mais le 18 mars 1523 [n.s.], à l'occasion du partage des biens hérités par sa défunte mère, elle était déjà mariée à Robert Breugnon.

III. Etienne Fauleau : En 1523, il était mineur, sous la tutelle et curatelle de son oncle Huguet Delafaye.

III. Claudine Fauleau : En 1523, elle était mineure, sous la tutelle et curatelle de son oncle Huguet.

III. Germaine Fauleau : En 1523, elle était mineure elle aussi, sous la même tutelle et curatelle. Le 5 août 1525, devant maître Pierre Armant, elle fut conjointe à Colas Ogier, fils de feu Jean Ogier, ancien voiturier par eau à Auxerre, et d'une certaine Marguerite.²

FAMILLE EVRARD

I. Adenet Evrard : Décédé avant 1530, il s'était allié à une femme prénommée Louise, décédée elle aussi avant 1530, qui lui donna deux enfants (voir **II**) :

II. Claude Evrard : En 1530, il était voiturier par eau à Auxerre. Veuf de Marguerite Maillot, il s'était remarié à une femme qui se prénomma Marguerite, veuve de François Lorgueilleux. Le 18 septembre de l'année 1530, devant maître Crespin Armant, notaire à Auxerre, il partagea avec sa sœur Jeanne la maison de leurs défunts parents.³ Le 21 septembre suivant, il partagea devant le même notaire d'autres biens, issus cette fois de la succession de sa première compagne, ceci entre lui et ses trois fils nés du premier lit.⁴ Ces trois enfants figurent ci-après, en **III**.

II. Jeanne Evrard : En 1530, quand elle partagea la maison de ses défunts parents avec son frère Claude, elle était l'épouse de Guillaume Villard.

III. Robert Evrard : Il était encore mineur en 1530, lorsqu'il reçut une partie de l'héritage de sa défunte mère Marguerite Maillot. Le 28 mai 1536, il se maria devant ledit Crespin Armant, notaire, avec Germaine Lorgueilleux, fille de feu François Lorgueilleux et de Marguerite (laquelle était devenue la seconde femme du père du marié).⁵

III. Dominique Evrard : Encore mineur en 1530.

III. Pierre Evrard : Encore mineur en 1530.

FAMILLE THUAULT

I. Thévenin Thuault : Décédé avant 1519, il était le mari d'une femme prénommée Germaine, avec qui il avait vécu à Auxerre au bourg Saint-Loup. Ses biens furent partagés entre elle et leurs enfants chez maître Pierre Fauchot, notaire, ceci le 15 avril 1519 [n.s.].⁶ Il avait eu un fils et trois filles, qui suivent en **II** :

II. Jean Thuault : Voiturier par eau à Saint-Loup.

II. Jeanne Thuault : Femme de Pierre Valuet.

II. Marie Thuault : Conjointe de Jean Brigault.

II. Perrette Thuault : Epouse d'Antoine Masle.

FAMILLE YTHERON

I. Etienne (ou Thiénon) Ytheron : Mort avant 1546, son inventaire après décès fut établi cette année-là à Auxerre par le notaire Crespin Armant.⁷ Grâce à cet acte, qui recense tous les actes notariés antérieurs qui furent trouvés chez le défunt, on sait que cet homme avait été marié trois fois. D'abord avec une inconnue dont les biens furent partagés entre son époux et ses deux fils le 28 octobre 1512, devant maître Boisart, notaire.⁸ Puis avec Germaine Tholard, veuve de feu Etienne Contesse, qu'il avait épousée le 19 juin 1513 devant maître Maurant.⁹ Enfin avec Jeanne Goussier, veuve de feu Jean Resfart, qui s'était unie à lui le 23 mai 1526 devant maître Jean Guillon.¹⁰ Cette dernière était toujours en vie en 1546. De sa première femme, Etienne Ytheron avait eu deux fils (voir **II.1.**). De sa deuxième épouse, un fils et une fille (voir **II.2.**).

II.1. Germain Ytheron : Il était mineur quand le 28 octobre 1512, devant maître Boisart, il reçut une part de l'héritage de sa défunte mère, et lorsque le même jour un bail à nourriture fut conclu en sa faveur.¹¹ Le 28 février 1523, devant maître Jean Guillon, il passa un contrat d'apprentissage avec Pierre Tuillant, pour que celui-ci lui apprît le métier de bourrelier.¹² Il était toujours mineur cette année-là. Deux décennies plus tard, en 1546, il était encore en vie.

II.1. Fiacre Ytheron : Comme son frère Germain, il reçut le 28 octobre 1512 une part de l'héritage laissé par sa défunte mère, bénéficiant lui aussi des clauses d'un bail à nourriture établi le même jour. En 1546, toutefois, il était déjà mort.

II.2. N. Ytheron (femme) : Fille d'Etienne Ytheron et de Germaine Tholard, sa deuxième conjointe, elle était déjà mariée à Jean Blandin en 1546.

II.2. Pierre Ytheron : Encore en vie en 1546.

Ce ne sont là que quelques exemples de familles que l'on peut trouver dans les archives notariées d'Auxerre au XVI^e siècle. À terme, lorsque le relevé de tous les contrats de mariage conclus en cette ville sera achevé, les chasseurs d'ancêtres icaunais pourront espérer retracer leurs origines auxerroises jusqu'au règne du roi Louis XII, au-delà de la période couverte par les premiers registres paroissiaux.

⁶ AD Yonne, E 413, folio 39.

⁷ AD Yonne, E 386, folio 14 recto.

⁸ AD Yonne, E 386, folio 24 recto.

⁹ AD Yonne, E 386, folio 24 recto.

¹⁰ AD Yonne, E 386, folio 25 verso.

¹¹ AD Yonne, E 386, folio 24 verso.

¹² AD Yonne, E 386, folio 28 verso.

¹ AD Yonne, 3 E 1 / 8.

² AD Yonne, 3 E 1 / 9.

³ AD Yonne, E 381, folio 48.

⁴ AD Yonne, E 381, folio 49.

⁵ AD Yonne, E 382, folio 10 recto.

Icaunais partis... en Côte-d'Or (suite du n° 91)

Transmis par M. et Mme HÉLIOT (14 avenue Georges-Digoy, 77500 Chelles)
membres du GERCO

Molphey (21) :

Mariage le 15 février 1819 de Jean CHARLOT avec Françoise RATAT. Figure comme témoin : **Jean-Louis SEGUIN**, 48 ans, garde forestier habitant le hameau de La Corne-aux-Cerfs, en la commune de **Saint-Léger-Vauban (89)**.

Juilly (21) :

Mariage, le 12 février 1849, de François Alexandre THOMAS avec Marie-Anne CAILLOT. Le frère du marié est : **Antoine THOMAS**, 44 ans, négociant à **Tonnerre (89)**.

Mariage le 3 novembre 1841 de François MIGNOTET avec **Marie LOUCHIN**, fille de François et de Marie MIAS, née le 23 brumaire de l'an VII en la commune de **Germigny (89)**.

Naissance d'Hugues Pierre BERTHIER le 23 août 1836, fils de **Jean BERTHIER**, instituteur natif de **Cisery (89)**, marié le 22 septembre 1835 avec une certaine NOIDAN.

Publication des bans le 5 février 1810 du mariage de Pierre CHARLES avec de **Marie BRESSONNET**, âgée de 26 ans, fille de François BRESSONNET et de Reine POILLEVEY, vivant à Saint-Euphrône et originaire de **Noyers (89)**.

Mariage, le 26 mai 1811, de Jeanne DUBOIS avec le boulanger **Lazare CORROT**, originaire de la ville de **Tonnerre (89)**.

Publication des bans le 6 septembre 1835 du mariage de **Jean BERTHIER**, originaire de **Cisery (89)**, 28 ans, instituteur, avec Anne RENARD.

Corrombles (21) :

Mariage le 28 novembre 1769 de Catherine MILLOT avec **Jean BOUGARRE**, fils de Jean et de Jeanne DROUHIN, originaire de **Sauvigny (89)**.

Mariage le 1^{er} mai 1759 de Lazare CUREAU avec **Marguerite BURLLOT**, native de **Santigny (89)**, fille de Jacques BURLLOT et Claire BERTIER.

Mariage le 12 novembre 1743 de **Jean LHUILLIER** avec Magdelaine PREVOST, témoins du marié : son frère Nicolas LHUILLIER et son oncle Edme LHUILLIER, originaires de **Pizy (89)**.

Mariage le 27 novembre 1719 de **Claude LÉAUTÉ**, fils d'Edme et de Noëlle SAUTEROT, originaire de **Vignes (89)**, avec Tienette DUREY.

Mariage, le 6 avril 1701, de **Claude GEORGETTE**, originaire de la paroisse de **Pizy (89)**, ceci avec Christine DUREY. Témoin : Rémy BERQUIER, marchand, domicilié à **Guillon (89)**.

Mariage le 18 février 1692 du laboureur **François LUBIN**, originaire de **Pizy (89)**, avec Estienne GEOFROY.

Mariage, le 27 février 1680, de Jean MAILLY avec **Brigide BOURSEAULT**, originaire de **Vignes (89)**, fille du défunt Pierre. Témoin : Michel DENOT, manouvrier à **Vignes (89)**, beau-frère de l'épouse.

Mariage, le 6 avril 1701, de Christine DUREY avec **Claude Georgette MARCHAND**, qui est originaire de **Guillon (89)** et de **Pisy (89)**. Témoin : Rémy HERQUIER, marchand à **Guillon (89)**.

Semur-en-Auxois (21) :

Contrat de mariage devant Delavault (4 E 121/59), le 29 juin 1694, de Reine BIZOUARD avec **Philibert PRENOST**, originaire de **Saint-Brancher (89)**.

Contrat de mariage devant Champrenault (4 E 110/9), le 29 septembre 1683, de Marie Anne BRIDEAU avec **Edme TROUSSEAU**, originaire de **Coulanges-sur-Yonne**, drapier de son état.

Contrat de mariage devant Potier (4 E 109/58), le 25 septembre 1729, de Marie Anne PERNOT avec **Edme GUIBIER**, veuf d'Anne TERRE, originaire de **Sainte-Magnance (89)**.

Contrat de mariage devant Joly puîné (4 E 110/235), le 21 septembre 1716, de Denise DANGEUILLE avec **Claude GEORGE**, fils d'Edme GEORGE et Louise CHAPPELOT, originaire de **Guillon (89)**.

Contrat de mariage devant Dangely (4 E 110/114), le 1^{er} juillet 1669, de Marie-Anne GUILLOT avec **Vincent GAUTHERIN**, originaire de **Noyers (89)**.

Contrat de mariage devant Joly puîné (4 E 110/234), le 24.06.1715, de Jean EPERY avec **Marie Françoise COMMINET**, fille de François COMMINET et de Catherine LE LOUP, originaire de « **Le Proy (?)** » dans le « **diocèse** » d'**Avallon (89)**.

Contrat de mariage devant Potier (4 E 109/61), le 13 juin 1735, de Catherine SIMONNOT avec **Etienne DUNEAU**, fils d'Etienne DUNEAU et de feu Anne GOULOT, originaires de **Noyers (89)**.

Contrat de mariage devant Prévost (4 E 110/69), le 26 novembre 1705, d'une femme nommée Guillemette BONNOT avec **Jean Estienne DONDENNE**, fils majeur de feu Jean DONDENNE et de Françoise ROUSSEAU, originaire d'**Avallon (89)**.

Contrat de mariage devant Champrenault (4 E 110/6), le 26 décembre 1680, de Marie OLYVIER et **Pierre PERRONNEAU**, fils de feu Guénaud et Catherine BIZOT, originaires de **Noyers (89)**.

Contrat de mariage devant Mignard (4 E 110/335), le 7.février 1681, de **Pierre DELALOGÉ**, originaire de **Santigny (89)**, avec Anne SIMON.

Contrat de mariage devant POTIER l'aîné, le 26 mars 1749, d'une femme nommée Geneviève CARRÉ avec le marchand **Etienne LEGRIS**, originaire de la ville d'**Avallon (89)**.

Décès le 19 juillet 1781, ceci à l'hôpital de Semur-en-Auxois (21), d'**Edme GENDRE**, âgé de 36 ans, originaire de **Val-de-Mercy (89)**.

Décès le 3 novembre 1782 de **Louis PIROUELLE**, fils de feu Sulpice, natif de **Saint-Florentin (89)**, commissaire au bureau de la Feuille des Bénéfices.

Décès le 30 octobre 1789 de **Pierre DINIAT**, 79 ans, ancien grenadier de France, originaire de **Châtel-Gérard (89)**.

Décès le 4 mai 1790 de **Marie Louise TESTARD**, âgée de 50 ans, fille de Jean-Baptiste, armurier, et de Magdeleine GUÉRARD, originaires de la ville d'**Avallon (89)**.

Décès le 6 mars 1788 d'**Etienne NAUDOT**, originaire de la paroisse de **Savigny-en-Terre-Plaine (89)**, âgé de 70 ans et marchand de son état.

Décès le 22 février 1784 d'**Etienne PRIX**, 60 ans, vivant en pension à **Auxerre (Saint-Loup)**.

Transmis par le GERCO (97 rue d'Estienne-d'Orves, 92140 Clamart)

Mariage le 22 novembre 1751 à Touillon (21) d'un sabotier dénommé **Nicolas CLERC**, fils de feu Louis, originaire de **Chevigny-le-Désert (89)**, et de Reine JODELET, avec Claudine PRINCET, fille de Jean, manouvrier, et Jeanne GRUER.

Mariage le 1^{er} avril 1735 à Dienay (21) de Jean ROUGET, recteur à la Chancellerie de Dijon, avec **Marie Josèphe BONNET**, fille de Jean-Baptiste

BONNET, originaire d'**Avallon (89)**, conseiller du roi en la prévôté d'Avallon (89), et d'Anne Gilette DULAURENT.

Mariage le 9 juin 1736 à Molo (21) du boulanger **Jean François NODOT**, âgé de 25 ans, originaire d'**Avallon (89)**, fils de feu Pierre et de Marguerite BENOIT, avec Jeanne CHOUARD, 32 ans, fille de Pierre, marchand, et de Marguerite AMIOT.

Transmis par Daniel DELEBARRE (1 quai Voltaire, pavillon 15, 78230 Le Pecq)

Mariage le 13 juin 1904 à **Tonnerre (89)** de Valentin Louis PRÉVOST, de Semur-en-Auxois (21), avec **Juliette COITTANT**.

Décès le 16 novembre 1903 à **Tonnerre (89)** de Jean Emile PRÉVOST, né le 4 décembre 1843 à Semur-en-Auxois (21), marié le 26 mai 1873 à Flée avec Anne RÉMOND.

Décès le 24 février 1927 à **Tonnerre (89)** d'Anne RÉMOND, originaire de Semur-en-Auxois (21), née le 17 mars 1845 à Flée, mariée le 26 mai 1873 à Flée avec **Jean Emile PRÉVOST**.

Transmis par Jean-Louis MONOT

5 rue des Châtaigniers,
67118 Geispolsheim

Mariage le 24 août 1779, à Seurre (21), de **Claude DUVERNOIS**, originaire de la ville de **Sens (89)**, avec Denise GUIDOT.

Transmis par Mme Claude BRÉARD

120 bis avenue du Général Leclerc
75014 Paris

Mariage le 26 septembre 1758, à Losne (21), de **Joseph BELOT**, fils de feu Denis et de Françoise JOIGNET, originaire de **Mailly-le-Château (89)**, avec Marguerite GARNIER, fille de feu Claude et de Claudine HONORÉ.

Répertoire des familles étudiées de l'Yonne (édition année 2000)

Le *Répertoire des familles étudiées* (édition année 2000) est disponible :

S.G.Y., 27/4 place Corot, Auxerre.

Un volume de 238 pages, et 9 000 lignes, regroupant les patronymes étudiés par une centaine de nos adhérents.

C'est un outil indispensable pour mettre en relation ceux qui effectuent des recherches sur les mêmes branches familiales. Prix : 18 €.

En couverture : Escamps Eglise paroissiale de Saint-Georges.

Plan en parallélogramme avec annexes au chœur et au sanctuaire. Longueur : 37 m ; largeur aux nefs : 19 m ; hauteur de la voûte aux nefs : 14,80 m ; hauteur de la voûte au sanctuaire : 10,50 m.

Portail de style ogival construit au XIV^e siècle, mais remanié au XVII^e. La tour carrée, à baies ogivales, s'élève au-dessus du chœur. À l'intérieur, trois nefs voûtées en bois ; le chœur et ses collatéraux sont voûtés en pierres.

Relevé dans les registres BMS de Villiers-les-Hauts (89)

par Françoise BOTTE – SGY

⊗ Le vendredi dix-neuvième octobre mil sept cent cinquante-trois ont été inhumés au cimetière de ce lieu Maurice Petit, laboureur, âgé de cinquante-cinq ans, et Catherine Normier, sa femme, âgée de cinquante-ans, tous deux décédés dans l'incendie de leur maison, et ce en exécution du procès verbal dressé par le châtelain de Châtel-Gérard en l'absence du juge de Villiers les Hauts en date de ce jourd'hui, au convoi desquels ont assisté Maurice et Jean les Petits, fils desdits défunts, Pierre Nicole, Barthélemy Delignot, beau-frère, Edme Normier et plusieurs autres, qui se sont soussignés avec moi, exceptés ceux qui ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellés.

Suivent les signatures : M. Petit, M. Petit, André Jacquelin, D Nicolle, A Petit, B de Linotte, B Vacherot, et Alexandre, vicaire de Villiers-les-Hauts.

⊗ L'an mil sept cent quarante-sept, le dix du mois de novembre, Claude Petit, laboureur à Villiers-les-Hauts, étoit mort par accident sous la roue du moulin de Fulvy. Nous avons inhumé son corps dans le cimetière de cette paroisse à la réquisition de monsieur Giffard, curé dudit Fulvy, qui a déclaré en présence de tout le convoi que c'étoit du consentement des messieurs de la justice. Il y avoit pour témoins un grand nombre de personnes (.....) : Antoine Petit, Pierre Petit, André Petit, Maurice Petit, tous quatre fils dudit défunt, Nicolas Cesslier, son gendre.

Suivent les signatures : Didier, vicaire ; A. Petit ; N. Sellier.

Mariages d'Icaunais trouvés dans les registres paroissiaux de Côte-d'Or

⊗ **Quincy-le-Vicomte (21) :**

Le 20 juin 1713, mariage de Jacques MILON, fils de feu François MILLON et de Brigide RENARD, avec Reine JAQUINE, veuve de François LE SEURRE, de Cusy, paroisse d'Ancy-le-Franc.

⊗ **Moutiers-Saint-Jean (21) :**

Le 8 février 1723, mariage d'Andoche GARNIER, fils de feu Charles et Françoise GENTIT, de Châtel-Gérard,

avec Françoise BERTRAND, fille de Jean BERTRAND et feue Edmée DOUDIN.

⊗ **Semur-en-Auxois (21) :**

Le 27 juillet 1779, mariage de François EVRARD, tailleur d'habits de Noyers, fils de Pierre EVRARD, tailleur d'habits à Noyers, et de Colombe LEGRIS, avec Marie LAUREN, fille de Jean LAUREN, tissier en toile à Semur, et de feue Christine LE CLERC.

Nouveaux adhérents (suite de Génée-89 n°91)

1393	M. & Mme CŒUILLET Philippe et Jeanne	39, av. du Champ-Rollet	33610 - CESTAS GAZINET.
1394	Mme POUILLAUDE-FOUFFE Mauricette	mail Jules-Murair	83160 - LA VALETTE DU VAR.
1395	M. MONMUSSON Henri	2, square Emile-Zola	60200 - COMPIÈGNE.
1396	Mme BELLANGER Laurence	65, bd Victor-Hugo	92200 - NEUILLY-SUR-SEINE.
1397	M. PERREAU Gérard	67 bis, rue Delerue	94100 - SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.
1398	Mme LE GALL Christiane	45, av. Frédéric-Mistral	06130 - GRASSE.
1399	Mme REGLEY Brigitte	25, rue des Alouettes	69280 - MARCY-L'ÉTOILE.
1400	M. GUIBERT Bernard	10 bis, rue des Longs-Réages	92190 - MEUDON.
1401	Mme TESSIER Maryvonne	2, rue Michel-Gaulier	58660 - COULANGES-LES-NEVERS.
1402	M. LAURIN Didier	56, rue Etienne-Dolet	89000 - AUXERRE.
1403	Mme CARMANTRAND-MICHAUD Nadine	16, av. Léon-Blum	94700 - MAISONS-ALFORT.
1404	M. BRISEDOUX Michel	8, allée du Moulin-Neuf	95500 - GONESSE.
1405	Mlle BUFFÉ Patricia	42, rue Marcadet	75018 - PARIS.
1406	M. PICOT Jean-François	BP.85244	14105 - LISIEUX Cedex.
1407	M. & Mme BAILLY Robert et Annick	295, rue du Thureau	89000 - SAINT-GEORGES.
1408	Mme ROUILLON Renée	27, d'Abrantes	21500 - MONTBARD.
1409	Mme MERCIER Francine	Chemin des Marzelettes	79160 - COULONGES-SUR-L'AUTIER.
1410	Mme HAYET Françoise	17, rue de la Garde	94230 - CACHAN.
1411	Mme DEJUST Hélène	4, rue Max-Blondat	89000 - AUXERRE.
1412	Mme AUSSUDRE Isabelle	18, rue des Perroquets	94350 - VILLIERS-SUR- MARNE.
1413	Mme & M. FAUCHER-FARGE Liliane	34, Grande-Rue	89360 - DYÉ.
1414	Mme MARTIANO Chantal	66, bd Vauban	89000 - AUXERRE.
1415	Mme JUMEAU Mireille	4, rue des Bruyères	89660 - BROSSES.
1416	M. FERRY Vincent	20, Grande-Rue	89360 - CARISEY.
1417	M. & Mme BETHERY Jean	3, impasse des Epinaux	13100 - AIX-EN-PROVENCE.
1418	Mme DUPONT Anne-Marie	2, allée des Glaïeuls	95260 - MOURS.
1419	M. BRUN Yves	19, Ty Glas Rosnabat	29170 - FOUESNANT.
1420	M. MAIGNAN Jérôme	3, rue du Maréchal Ney	91860 - EPINAY-SOUS-SENART.

Au hasard des registres d'Égleny Transmis par Raymond GUÉRIN –S.G.Y.

La généalogie peut conduire à approfondir ses connaissances historiques. L'acte ci-dessous, relevé dans les registres de la paroisse d'Égleny (Yonne), par exemple, entraîne à rechercher la composition de la famille royale avant la Révolution.

L'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-deux, le vingt-six de janvier, après les publications de trois bans faites aux prônes des messes paroissiales pendant trois dimanches consécutifs du futur mariage entre Sébastien Berry, fils mineur de Barthélemy Berry, vigneron de la paroisse de Parly, diocèse d'Auxerre, et défunte Edmée Michault, ses père et mère, d'une part, et de Reine Prévost, fille majeure de François Prévost, fermier demeurant en cette paroisse, diocèse de Sens, et de Reine Bourdin, ses père et mère, d'autre part, ne s'y étant trouvé aucun empêchement civil ni canonique, les fiançailles faites en la manière accoutumée, je, curé soussigné, reçu les promesses et consentement mutuels des parties contractantes et leur ai donné la bénédiction nuptiale suivant les rites et cérémonies de l'église, en présence, du côté de l'époux, de son père Louis Berry, vigneron de cette paroisse, son oncle ; du côté de l'épouse de ses père, mère, frères et sœurs au nombre de sept (non compris le père et la mère), lesquels ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance, exceptés les soussignés.

Comme ce mariage s'est fait à l'occasion de la naissance de monseigneur le dauphin, né le vingt-deux octobre, la susdite Reine Prévost, ma paroissienne, a reçu comme étant pauvre, mais sage, laborieuse et l'aînée de la plus nombreuse famille de ma paroisse, a reçu, dis-je, après la cérémonie, une somme de cent livres pour dot des mains du sieur Canon, curé d'Égleny, à la charge que les nouveaux époux ne

cesseront de prier Dieu pour la conservation des jours précieux du roi, de notre auguste reine et de monseigneur le dauphin. Cette somme de cent francs a été comptée en présence des témoins ci-dessus, vu le certificat de monsieur Bonfilioud, curé de Parly, de François Barbe, syndic en charge invité pour ce, de Jean Bercier, notaire et receveur du chapitre d'Auxerre comme seigneur et du gros décimateur * de ma paroisse, ainsi que des principaux habitants.

Signatures de : Berin - Pourrot - J. Viel - F Fournier - Prévost - Edme Joly - F. Barbe - Canon, curé d'Égleny.

En marge :

Mariage fait à l'occasion de la naissance de Msgr le dauphin, né le 22 octobre 1781, entre Sébastien Berry et Reine Prévost qui a reçu une somme de cent livres pour dot des mains du sieur Canon, curé d'Égleny.

Louis XVI et Marie-Antoinette eurent quatre enfants :

- Marie-Thérèse Charlotte de France, dite Madame Royale (1778—1851).

- Joseph Xavier François, dauphin de France, né effectivement le 22 octobre 1781, mort à Meudon le 4 juin 1789. C'est de lui qu'il s'agit dans cet acte.

- Charles Louis, duc de Normandie, né à Versailles le 27 mars 1785. À la mort de son frère aîné en 1789, il prend le titre de dauphin de France. Il meurt le 8 juin 1795 à la prison du Temple à Paris. Il est plus connu sous le nom de Louis XVII ; sa mort est énigmatique.

- Sophie Béatrice, née le 9 juillet 1786, morte en juin 1787.

* Le décimateur était celui qui percevait les grosses dîmes d'une paroisse (d'où l'expression ordinaire de « gros décimateur ») et qui, fort souvent, n'en était point curé.

On nous signale :

La **création** de l'association ADIAMOS pour la documentation, l'information et les archives des mouvements sociaux. Renseignements : 7, rue des Mésanges, 89000 Auxerre.

La **parution** du tome VII des *Derniers souvenirs de famille*, de REGNAULT de BEAUCARON – 300 pages - format 157x240 – souscription à 200 F – Contact : Regnault de Beaucaron, 179 rue de la Pompe, 75116 Paris.

La **parution** du tome 2 de la *Grande histoire des scieurs de long*, d'Annie ARNOULT – 272 pages, format 24x34 – souscription à 55 € - Contact : Association « Au Bon Laboureur », Le Bourg , 42990 Sauvain.

La **réédition** de l'introuvable *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, par M. Courtépée - 1 500 pages (4 volumes) – format 16x22 – prix : 1 600 F - Contact : Cercle généalogique de Saône-et-Loire, 115 rue des Cordiers, 71000 Mâcon.

Les enfants de la Révolution

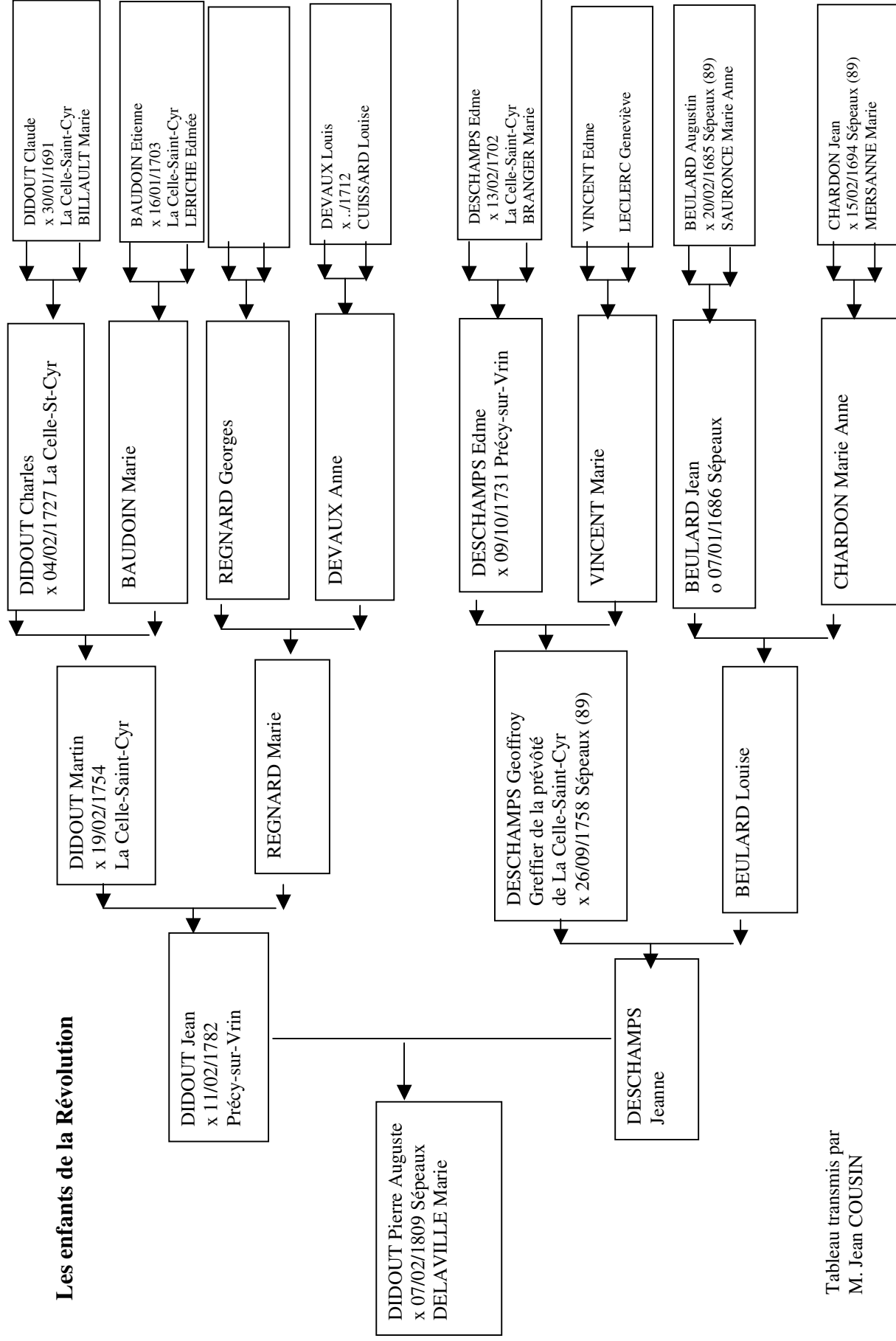


Tableau transmis par
M. Jean COUSIN

Comment mener des recherches dans l'Yonne en habitant très loin ?

Nous recevons encore de nombreux courriers d'adhérents de la S.G.Y., mais aussi de non-adhérents, nous demandant d'effectuer pour eux des recherches que l'éloignement rend difficiles. Nous devons leur rappeler que la S.G.Y. n'a pas pour but de dresser des généalogies pour des particuliers : le rôle essentiel d'une association comme la nôtre est uniquement de proposer des moyens collectifs permettant à chacun de mener soi-même ses propres recherches à distance, en attendant de pouvoir venir à Auxerre pour vérifier les renseignements glanés çà et là.

Voici comment on peut utiliser au mieux les services de la Société généalogique de l'Yonne (de a à h) :

a) La consultation du Répertoire des familles étudiées :

La S.G.Y. a déjà édité trois *Répertoires des familles étudiées* (en 1988, en 1955 et en 2000¹). Ces répertoires permettent aux adhérents qui font des recherches sur les mêmes patronymes de se mettre en relation. En fin d'ouvrage, un index classé par communes permet de repérer des cousins potentiels.

b) La consultation des tables de mariages :

À l'heure actuelle, les deux tiers environ des mariages des registres de catholicité de l'Yonne ont été dépouillés et sont publiés en tables. Ils forment pour l'Ancien Régime une base de recherche solide. Ne soyez pas trop pressés cependant : leur mode de confection artisanal, l'accroissement constant du catalogue joint à des demandes de plus en plus nombreuses conduisent à des délais de livraison de l'ordre du trimestre.

c) L'utilisation de la rubrique « questions et réponses » :

Les questions publiées au niveau régional dans la revue bourguignonne *Nos Ancêtres et Nous* sont un troisième moyen de progresser. Le regroupement régional des questions permet d'élargir l'audience des textes publiés. Parfois, les questions posées peuvent susciter des réponses très élaborées, publiées dans le supplément départemental *Génée-89* sous forme d'articles. Certes, ceux-ci ne sont pas tous aussi volumineux que l'article sur la famille GAGNEAU (*Génée-89* n° 91, pp 82-85), écrit en réponse à une question de M. Bernard Carcel, mais ceux qui se développent sur une demi-page ne sont pas rares (voir par exemple *Génée-89* n°91, p 94).

d) La consultation de la rubrique « bourse d'échange » :

Dans la revue bourguignonne *Nos Ancêtres et Nous* est proposée une rubrique créée à l'initiative de

la S.G.Y., mettant en rapport tous ceux qui, ne pouvant se déplacer loin, acceptent de mener gratuitement pour autrui des recherches près de chez eux, en échange de recherches menées ailleurs par leurs correspondants. Par ce biais, il est possible de progresser dans ses recherches dans l'Yonne, tout en aidant un Icaunais à progresser ailleurs.

e) La lecture détaillée de nos périodiques :

Les lecteurs attentifs de la revue bourguignonne *Nos Ancêtres et Nous* et du supplément départemental *Génée-89* y trouvent très souvent des réponses aux questions qu'ils se posent, au hasard des articles proposés. Nous en voulons pour preuves les lettres de remerciements que nous recevons régulièrement après chaque publication. Par exemple, un article publié dans *Nos Ancêtres et Nous* a permis à un chercheur de découvrir enfin un couple d'ancêtres, introuvable dans les registres de catholicité, parmi les protestants !

f) La publication d'un article :

Lorsqu'une recherche est suffisamment avancée, la publication d'un article qui, selon son contenu, son volume, prendra place soit dans *Génée-89*, soit dans *Nos Ancêtres et Nous*, dans les *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, voire dans les *Mémoires généalogiques de Bourgogne*, est un moyen adroit de solliciter l'aide des érudits qui sauront contacter l'auteur pour apporter des compléments à ses travaux.

g) La consultation de notre site Internet :

Les rubriques proposées sur notre site ne cessent de s'accroître. On peut y trouver une grande partie de nos tables de mariages, par exemple, et les internautes peuvent y dialoguer, y échanger des informations. Il s'agit d'un nouvel outil qui prend de plus en plus de place dans la vie de notre association.

h) L'appel à un généalogiste professionnel :

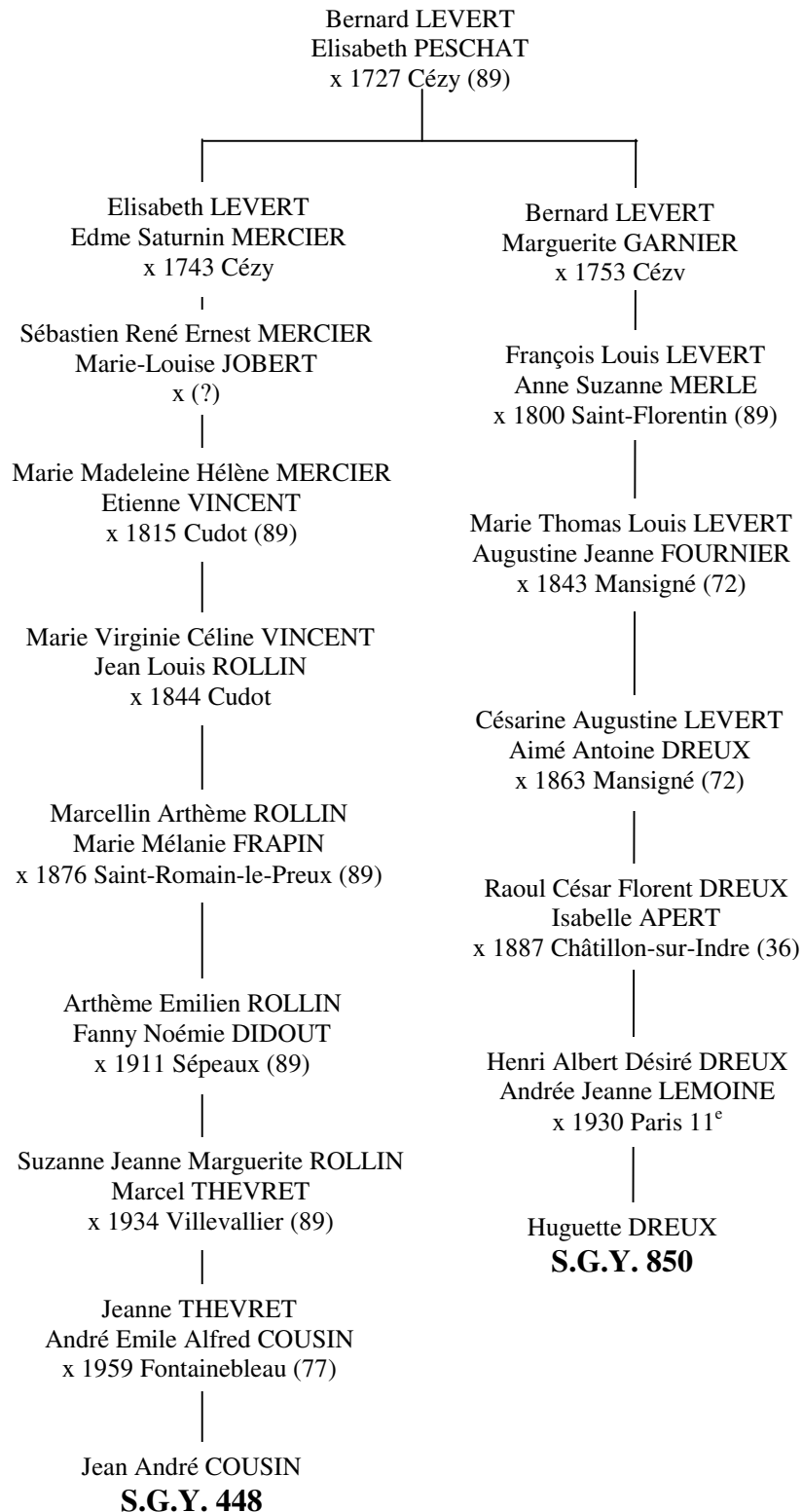
Contrairement à bien d'autres cercles, la S.G.Y. considère que l'activité patentée d'un généalogiste professionnel est complémentaire à la sienne, pour régler en dernier ressort les demandes particulières.² À l'heure actuelle, dans le département de l'Yonne, le seul généalogiste qui déclare effectuer des recherches rémunérées est : M. Eric BOURGOIN - 11, rue de la Mairie - 89500 Les Bordes.

² Les Archives départementales n'effectuent pas de recherches individuelles. Notre Société, s'il lui arrive de solliciter l'aide de ses bénévoles pour répondre à des recherches ponctuelles, moyennant un don de 3 € de la part du demandeur, ne peut s'engager à répondre à toute demande et ne souhaite pas développer cette activité qui reste donc ponctuelle, marginale, sans aucune garantie de résultat, en un mot tout à fait exceptionnelle.

¹ Le *Répertoire des familles étudiées 2000* est disponible au siège de la S.G.Y. au prix de 18 €.

Nous sommes tous cousins

par Corinne KNOCKAERT



Société généalogique de l'Yonne

Projet de modification des statuts

CHAPITRE PREMIER : BUT ET DÉFINITION DE L'ASSOCIATION

Article I :

Il est fondé, entre ceux qui approuvent les présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, appelée : **Société généalogique de l'Yonne**. Sa durée est illimitée.

Article II :

Cette association a pour but :

- a) de promouvoir la généalogie dans le département de l'Yonne ;
- b) de regrouper les généalogistes dans une structure d'entraide ;
- c) de faciliter les recherches généalogiques de ses membres ;
- d) de publier les travaux généalogiques de ses membres et sympathisants.

Article III :

Le siège social de cette association est fixé au 27/4, place Corot, F-89000 Auxerre. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, décision qui devra être ratifiée par l'assemblée générale.

CHAPITRE DEUXIÈME : COMPOSITION ET ADMISSION

Article IV :

Cette association se compose de :

- a) membres fondateurs ;
- b) membres cotisants ordinaires (ou adhérents de base) ;
- c) membres cotisants bienfaiteurs (ou adhérents de soutien) ;
- d) membres honoraires.

Article V :

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau, lequel statue sur les demandes d'admission présentées. Les motifs des éventuels refus n'ont pas à être explicités aux demandeurs rejetés.

Article VI :

a) Sont *membres fondateurs* ceux qui ont formé le premier conseil d'administration de l'association (MM Alain NOËL n°1, Etienne MEUNIER n°2, Christian MAILLARD n°3 et Alain BISCAYE n°4). Ce titre est irrévocable et donne droit de participer à l'assemblée

générale, mais pour bénéficier des services offerts par l'association les membres fondateurs doivent soit cotiser chaque année, soit acquérir l'honorariat.

b) Sont *membres ordinaires* ceux qui adhèrent en payant une cotisation annuelle de base, dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.

c) Sont *membres bienfaiteurs* ceux qui adhèrent en payant une cotisation annuelle de soutien, dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.

d) Sont *membres honoraires* ceux que le conseil d'administration a voulu distinguer pour les services notables qu'ils rendent ou ont rendus à l'association. Ces membres sont dispensés du paiement de la cotisation.

Article VII :

La qualité de membre fondateur est viagère et irrévocable. En revanche, la qualité de membre ordinaire, de membre bienfaiteur ou de membre honoraire se perd par :

- a) le décès ;
- b) la démission ;
- c) la radiation, prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, le membre intéressé ayant été invité préalablement à fournir des explications.

La qualité de membre ordinaire ou de membre bienfaiteur se perd en outre par :

- d) la radiation, prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation annuelle dans le temps fixé par le règlement intérieur de l'association.

CHAPITRE TROISIÈME : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article VIII :

Le conseil d'administration :

a) L'association est dirigée par un conseil d'administration composé d'au-plus 30 membres, élus pour deux ans par l'assemblée générale et choisis parmi les membres cotisants de l'association.

b) Le conseil d'administration est renouvelé par l'assemblée générale chaque année par moitié. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

c) En cas de défection, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des membres du conseil faisant défaut. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs intérimaires ainsi choisis prennent fin à la date où devait normalement expirer le mandat des administrateurs titulaires remplacés.

Le bureau de l'association :

- a) Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, assistés éventuellement de vice-présidents, de secrétaires adjoints et de trésoriers adjoints qui sont classés par ordre d'ancienneté (ou ordre chronologique de leur prise de fonction).
- b) Les membres du bureau sont élus par le conseil d'administration pour un an. Ils sont tous rééligibles.
- c) En cas d'indisponibilité, de défection du président, du secrétaire ou du trésorier, l'un des vice-présidents devient président intérimaire, l'un des secrétaires adjoints devient secrétaire intérimaire, et l'un des trésoriers adjoints devient trésorier intérimaire, ceci automatiquement et par ordre d'ancienneté de ces remplaçants comme assistants à la présidence, au secrétariat et à la trésorerie. S'il n'y a aucun poste d'assistant, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement du président, du secrétaire ou du trésorier en titre faisant défaut, conférant aux remplaçants la qualité de président intérimaire, secrétaire intérimaire ou trésorier intérimaire. En cas de conflit entre un titulaire et un intérimaire, le conseil d'administration tranchera.

Article IX :

- a) Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président titulaire ou intérimaire, ou bien à la demande du quart au moins de ses membres ; il est tenu procès-verbal des séances.
- b) Le bureau se réunit sur convocation du président titulaire ou intérimaire, ou bien à la demande du quart au moins de ses membres.
- c) Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des suffrages, la voix du président titulaire ou intérimaire est prépondérante.
- d) Tout membre du bureau ou du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire et être remplacé.

Article X :

L'assemblée générale ordinaire :

- a) L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, à une date fixée par le conseil d'administration.
- b) Elle est convoquée quinze jours au moins avant la date prévue, ceci par le secrétaire titulaire ou intérimaire de l'association. L'ordre du jour est indiqué sur la convocation. Il est tenu procès-verbal des séances.
- c) L'assemblée générale ordinaire est formée de tous les membres de l'association (qu'ils soient fondateurs, ordinaires, bienfaiteurs ou honoraires) qui sont présents à la réunion prévue ou qui s'y font représenter.
- d) Pendant la réunion, le président titulaire ou intérimaire, entouré si possible des autres membres du bureau, préside l'assemblée générale ordinaire et présente le rapport moral de l'association pour l'année

écoulée. Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'assemblée.

- e) Le bilan financier de l'année écoulée est ensuite présenté par le trésorier titulaire ou intérimaire, commenté par le commissaire aux comptes chargé de la vérification de la trésorerie, puis il est soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.
- f) Le trésorier titulaire ou intérimaire présente alors le budget prévisionnel de l'année suivante, propose pour cette même année le montant des prochaines cotisations, puis soumet le tout à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.
- g) L'assemblée générale ordinaire délibère enfin sur les questions qui figurent à l'ordre du jour, et procède au remplacement des membres sortants du conseil d'administration.
- h) Ne sont traitées, lors de l'assemblée générale ordinaire, que les questions inscrites à l'ordre du jour.
- i) Les décisions sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés à la réunion, quel que soit leur nombre.
- j) Tous les membres de l'association qui ne peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire peuvent s'y faire représenter, en adressant un pouvoir à l'un des membres présents.
- k) Aucun membre présent ne peut se prévaloir de plus de dix pouvoirs.
- l) Il est tenu procès-verbal des séances.

Article XI :

L'assemblée générale extraordinaire :

- a) Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie, sur convocation du président titulaire ou intérimaire, ou bien à la demande du quart au moins des membres de l'association.
- b) Elle est convoquée quinze jours au moins avant la date prévue, avec indication de l'ordre du jour.
- c) L'assemblée générale extraordinaire est formée de tous les membres de l'association qui sont présents à la réunion prévue ou qui s'y font représenter.
- d) Le président titulaire ou intérimaire préside l'assemblée générale extraordinaire.
- e) L'assemblée générale extraordinaire délibère sur les questions qui figurent à l'ordre du jour.
- f) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés, quel que soit leur nombre.
- g) Tous les membres de l'association qui ne peuvent assister à l'assemblée générale extraordinaire peuvent s'y faire représenter, en adressant un pouvoir à l'un des membres présents.
- h) Aucun membre présent ne peut se prévaloir de plus de dix pouvoirs.
- i) Il est tenu procès-verbal des séances.

Article XII :

Règlement intérieur :

- a) Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, et approuvé par l'assemblée générale.
- b) Ce règlement fixe les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration interne de l'association.

CHAPITRE QUATRIÈME : ORGANISATION FINANCIÈRE

Article XIII :

Les produits de l'association comprennent :

- a) les cotisations annuelles versées par les membres ordinaires, bienfaiteurs, voire fondateurs ;
- b) les ventes de publications et autres productions financées par l'association ;
- c) les dons accordés par des particuliers ou des organismes privés ;
- d) les subventions de l'État et des collectivités territoriales ;
- e) toutes autres ressources compatibles avec la loi.

Les charges de l'association comprennent :

- a) les frais d'imprimerie ;
- b) le remboursement des frais engagés par les membres mandatés par le conseil d'administration ;
- c) les locations immobilières et autres, dont celles des locaux destinés à abriter le siège social de l'association ;
- d) la rétribution d'employés engagés par l'association ;
- e) tout autre frais de fonctionnement et d'investissement, et autres dépenses compatibles avec la loi.

Article XIV :

Il est tenu au jour le jour, par le trésorier titulaire ou intérimaire, une comptabilité deniers par produits

et par charges, et une comptabilité matières s'il y a lieu.

CHAPITRE CINQUIÈME : MODIFICATIONS ET DISSOLUTION

Article XV :

- a) Le président doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, ainsi que toutes les modifications apportées à ses statuts.
- b) Ces modifications et changements sont consignés sur un registre spécial, coté et paraphé.
- c) Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité doivent être présentés, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué, ou à tout autre fonctionnaire accrédité par lui.

Article XVI :

- a) La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire, qui doit être convoquée spécialement à cet effet.
- b) L'association ne peut être dissoute que si les deux tiers au moins des membres présents et représentés à cette assemblée générale extraordinaire se prononcent en faveur de sa dissolution.
- c) L'assemblée générale extraordinaire désigne alors un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.
- d) La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association avait son siège social.

Relevé dans les registres BMS de Saint-Vinnemer (89) par Ginette BOUGAULT – SGY

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le dix-neuf septembre, est morte et le jour suivant a été inhumée au cimetière de cette paroisse, par nous vicaire soussigné, Marie Anne Roblot, épouse de Pierre Blanchot, manouvrier de cette paroisse, âgée d'environ trente ans, laquelle était enceinte de cinq mois ; son corps a été ouvert au moment de sa mort et son enfant, après avoir

reçu le baptême des mains du sieur Simon Bourtequoy, chirurgien de [...], a été mort et a été laissé dans le sein de sa mère ; à l'enterrement ont assisté ledit Pierre Blanchot, son mari, Charles Blanchot, son père, Jean-Baptiste et Charles Roblot, ses frères, Jean Blanchot, son beau-père, etc...

Relevé dans les registres BMS d'Avallon (Saint Pierre)

Ce jourd'hui, dix-septième septembre mil six cent quatre-vingt et dix, par un accident imprévu d'une couleuvrine qui s'est crevée en la tirant, a été tué Edme Bierry, vivant drapier à Avallon.
[On ne trouve pas d'autre mention dans le registre concernant l'inhumation.]

Société Généalogique de l'Yonne
27/4 place Corot
F-89000 AUXERRE

Fax & ☎ 03.86.46.90.60 (répondeur)

URL : <http://www.sgyonne.org>

<http://www.sgy.fr.st>

Calendrier pour l'année 2002

- 16/02/2002 : Antenne sénonaise, rue Pasteur, Sens, salle Pasteur, 1^{er} étage, 14 h 30 à 17 h 30.
 23/02/2002 : Antenne tonnerroise, caveau Dolto, rue Claude-Alliot, Tonnerre, à 14 h 30.
 02/03/2002 : Réunion de l'antenne de l'Isle-sous-Montréal.
 (Contact : M. Guy Vasseur – 03.86.32.10.40 – guy.vasseur@free.fr)
 09 et 10/03/2002 : Forum du Livre à Paron.
 16/03/2002 : Conseil d'administration, 27/4 place Corot à Auxerre, à 9 h 30.
 16/03/2002 : Assemblée générale, maison Paul-Bert à Auxerre, à 14 h 30.
 23/03/2002 : Antenne parisienne, Bibliothèque généalogique, 3 rue de Turbigo, à 14 h 30 –
 Métro « Les Halles ».
 06/04/2002 : Antenne sénonaise, rue Pasteur, Sens, salle Pasteur, 1^{er} étage, 14 h 30 à 17 h 30.
 27/04/2002 : Antenne jovinienne, place Jean-de-Joigny à Joigny.
 01/06/2002 : Réunion de l'antenne de l'Isle-sous-Montréal. (Contact : M. Guy Vasseur).
 15/06/2002 : Antenne tonnerroise, foyer de Tanlay, à 14 h 30.
 22/06/2002 : Conseil d'administration, 27/4 place Corot à Auxerre, à 14 h.
 29/06/2002 : Antenne parisienne, Bibliothèque généalogique, 3 rue de Turbigo, à 14 h 30–
 Métro « Les Halles ».
 (à définir) juillet-août : Quatre expositions généalogiques dans le Vermentonais.
 (Contact : M. Jacques Poussard, Prégilbert – 03.86.81.49.13)
 14/09/2002 : Conseil d'administration, 27/4 place Corot à Auxerre, à 14 h.
 21/09/2002 : Antenne jovinienne, place Jean-de-Joigny à Joigny.
 28/09/2002 : Antenne sénonaise, rue Pasteur, Sens, salle Pasteur, 1^{er} étage, 14 h 30 à 17 h 30.
 05/10/2002 : Réunion de l'antenne de l'Isle-sous-Montréal. (Contact : M. Guy Vasseur).
 (à préciser) octobre 2002 : Forum régional de l'Union généalogique de Bourgogne à Nevers.
 19/10/2002 : Antenne parisienne, Bibliothèque généalogique, 3 rue de Turbigo, à 14 h 30 –
 Métro « Les Halles ».
 09-10/11/2002 : Exposition généalogique de Douchy.
 23/11/2002 : Antenne sénonaise, rue Pasteur, Sens, salle Pasteur, 1^{er} étage, 14 h 30 à 17 h 30.
 23/11/2002 : Antenne tonnerroise, caveau Dolto, rue Claude-Alliot, Tonnerre, à 14 h 30.
 01/12/2002 : Conseil d'administration à Sens, à 9 h.
 01/12/2002 : Assemblée d'hiver à Sens, à 10 h (lieu à définir).
 21/12/2002 : Antenne parisienne, Bibliothèque généalogique, 3 rue de Turbigo, à 14 h 30 –
 Métro « Les Halles ».

Dictionnaire biographique, généalogique et historique de l'Yonne

par Paul Camille Dugenne

Tome I (A à C) ; II(D à K) ; III(L à N) ; IV(O à T) ; V (S à U)

Chaque tome 53 €

Rubriques :

◆ Au hasard des registres (F. Botte).....	88
◆ Au hasard des registres (G. Bougault)	95
◆ Au hasard des registres (R. Guérin)	89
◆ Calendrier 2002	96
◆ Comment mener une recherche en habitant très loin ?.....	91
◆ Editorial.....	81
◆ Enfants de la Révolution	90
◆ Famille Auxerroises du 16 ^e siècle (P. Le Clercq).....	84 - 85
◆ Icaunais de Côte d'Or (M & Mme Héliot).....	86 - 87
◆ La famille Jaquesson (P. Le Clercq)	82- 83
◆ Nous sommes tous cousins (C. Knockaert)	92
◆ Nouveautés	89
◆ Nouveaux adhérents	88
◆ Projet de modification des statuts	93 - 95

AUXERRE - 16 mars 2002
à partir de 14 h 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Voir feuille jointe au présent bulletin.

Couverture :

N° 92 – quatrième trimestre 2001 – 7,60 € (50 F)

Dans ce numéro

La famille JAQUESSON

Familles Auxerroises du 16^e siècle

Photo : Église d'Escamps
Cliché R.T.

Numéro ISSN 0184-1998